
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 9 novembre 2016

Résolution: CE16 1797

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;
- 4 - d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage, et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « territoire d'application » joint à l'annexe A de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1167400001
/pl

Harout CHITILIAN

Vice-président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 11 novembre 2016